

COMPTE-RENDU

De l'assemblée générale de l'AFEA du 5 Octobre 2013

L'assemblée générale a lieu dans le grand amphithéâtre de l'Institut du Monde Anglophone, Paris 3 Sorbonne Nouvelle.

Elle débute à 14h15.

1. Election du nouveau Webmestre

Jérôme Viala, seul candidat déclaré au poste de webmestre, prend brièvement la parole pour se présenter devant l'assemblée.

Il remercie Anne Crémieux pour le travail qu'elle a su assurer avec assiduité et efficacité et s'engage à lui succéder dignement.

Un vote est ensuite organisé, à la suite duquel Jérôme Viala est élu nouveau webmestre de l'AFEA (38 voix pour, et un vote blanc)

2. Présentation du nouveau site web de l'association

Anne Crémieux prend la parole. Elle explique que le nouveau site est fonctionnel mais peut être amélioré. Elle lance un appel à retours et à idées de la part des membres de l'association, notamment pour la version anglophone du site qui ne peut être le décalque de la version française.

Jocelyn Dupont annonce à l'assemblée qu'un nouveau logo vient d'être choisi pour l'AFEA et qu'il aura vocation à remplacer l'ancien, notamment sur le site web. Ce nouveau logo figure en en-tête du présent compte-rendu.

3. Modification des statuts (composition du bureau) concernant précisément :

Une légère modification de l'article 7 des statuts de l'association vise à inclure « le responsable de la liste de diffusion » dans les membres de droit du bureau. La distinction doit être désormais faite entre webmestre (responsable du site) et le ou la responsable de messagerie.

Un vote à main levée est proposé pour cette modification du statut, adoptée à l'unanimité.

4. Intervention de M. Pierre Cotte, Président de la section 11 du CNU, sur les sessions de qualification et de promotion 2013 et 2014.

M. Pierre Cotte prend ensuite la parole pour revenir sur la session de promotion et de CRCT qui s'est déroulée en juin dernier. Cette session s'est déroulée sans encombre dans un contexte de plus en plus rigoureux.

Un rapport précis de M. Cotte est attendu et sera envoyé dès réception aux membres de l'AFEA.

M. Cotte précise enfin que les nouvelles modalités d'attribution de la PES verront les dossiers des demandeurs passer entre les mains du CNU à compter de la session 2014.

5. Affiliation de la Société d'Etudes Modernistes à l'AFEA.

La société d'études modernistes (SEM), récemment créée et déjà affiliée à la SAES, demande son affiliation à l'AFEA. Il s'agit d'un nouveau type de demande auprès de notre association, puisqu'il s'agirait de créer une société « satellite ».

Isabelle Alfandary explique à l'assemblée que le bureau a décidé de ne pas donner suite à cette demande car l'AFEA, depuis sa création, n'a jamais souhaité que se constituent en son sein de telles sociétés affiliées. Elle assure toutefois à tous les collègues membres de la SEM qu'ils sont et restent les bienvenus à l'AFEA et qu'ils sont invités à contribuer à la vie de notre association au sein de leur spécialité.

6. Lauréat des Bourses

Axel Nesme annonce les lauréats des bourses de recherche 2013 :

Armand Claudine
Beupoil Pauline
Coquet Mokoko Cécile
Delevallée Aurélie
Djennane Karima
Dupont Jocelyn
Kerninon Julia
Moinzadeh Dina
O'Connor Fergus
Piché Geneviève
Rumsey Lacy
Serval Antoine
Thomine Angélique

La bourse Jenny d'Héricourt à quant à elle été décernée à M. Michael Roy.

Axel Nesme invite les collègues à faire mieux connaître autour l'existence de cette bourse spécialisée dans les études nord-américaines de la période coloniale.

Il annonce ensuite le résultat du prix de la recherche SAES/ AFEA, qui a été cette année décerné à :

Julie VATAIN (Maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne) pour son ouvrage "Traduire la lettre vive. Duos anglais sur la scène française", Peter Lang, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, 2012, 354 pages.

Isabelle Alfandary rappelle enfin qu'une dotation financière de 1000€ accompagne désormais ce prix.

7. Revues : *Transatlantica* et *RFEA* (volume congrès 2013)

- **RFEA**

Les rédacteurs en chef de la *RFEA* annoncent que le N°134 de la revue, actuellement sous presse, devrait très vite parvenir aux collègues. Les numéros 135 et 136 devraient paraître simultanément avant la fin de l'année, ce qui permettrait de rattraper deux trimestres de retard sur le calendrier.

Ils présentent ensuite le calendrier prévisionnel de la revue, reproduit ci-dessous :

N°	Date du numéro	Date prévisionnelle de parution	Responsables	Titre ou sujet
134	4 ^e trimestre 2012	3 ^e trimestre 2013	Divina Frau-Meigs	La Gouvernance d'Internet
135	1 ^{er} trimestre 2013	4 ^e trimestre 2013	Richard Anker	La Mimesis dans la littérature américaine
136	2 ^e trimestre 2013	4 ^e trimestre 2013	Anne Paupe et Céline Murillo	Le Cinéma indépendant

137	3 ^e trimestre 2013	1 ^e trimestre 2014	Ada Savin et Michel Imbert	Héritages Numéro du congrès de Perpignan (2012)
138	4 ^e trimestre 2013	2 ^e trimestre 2014	Bruno Monfort et Ronald Jenn	L'Amérique traduite
139	1 ^{er} trimestre 2014	3 ^e trimestre 2014	Jean-Marc Serme	La Guerre de 1812
140	2 ^e trimestre 2014	3 ^e trimestre 2014	Thomas Constantinesco et François Specq	Actualités du transcendantalisme
141	3 ^e trimestre 2014	3 ^e trimestre 2014	Nathalie Caron et Richard Anker	Spiritualités Numéro double (nouveau format)

Antoine Cazé se réjouit de voir augmenter le nombre d'articles spontanés de la part de jeunes collègues. La possibilité d'un volume « miscellanées » est en cours.

Il lance également un appel aux membres de l'AFEA pour proposer des thèmes de dossier.

En l'état actuel du calendrier éditorial, le dernier numéro thématique est pour l'heure prévu pour le milieu de l'année 2015.

Il rappelle ensuite que le passage de CAIRN vers une version internationale va demander aux auteurs d'articles des titres et des abstracts rédigés en français et en anglais.

Il revient ensuite sur le projet de numéro spécial congrès, et rappelle le principe de ce numéro hors-série en termes de publication. De 4 numéros annuels de la *RFEA*, nous passerions ainsi à 3 numéros + 1 « hors-série », qui pourra être un volume bilingue.

Lors d'un entretien récent entre les rédacteurs en chef et le CNL, la question de la subvention pour l'aide à la revue (4000€ annuels versés à Belin) a été évoquée. Un numéro hors-série permettrait une continuité de ce financement.

Seule demeure encore à cette date une absence d'information de la part de Belin concernant le coût précis de cette opération. Un devis est nécessaire pour pouvoir chiffrer exactement ce numéro qui sera plus fourni qu'un numéro standard de la revue.

L'année 2014 va donc être une année transitoire pour la *RFEA*.

- ***Transatlantica***

Les rédacteurs en chef de la revue annoncent que les deux prochains numéros devraient paraître très prochainement. Ils se félicitent du dynamisme de la revue, dont les diverses rubriques se portent bien.

La fréquentation du site est bonne, avec 1.5m de consultations individuelles depuis le début de l'année.

Après avoir annoncé que le comité de rédaction de la revue avait été renouvelé, notamment en Civilisation, ils détaillent le calendrier éditorial prévisionnel ci-dessous :

2013-1

Littérature et philosophie (Isabelle Alfandary)

Revisiting the Gilded Age: Business and Politics in Late Nineteenth Century United States (Nicolas Barreyre et Evelyne Payen-Variéras).

2013-2

Jeux et enjeux du texte (René Alladaye, Sophie Vallas)

Expatriation and Exile (Catherine Collomp, Bénédicte Deschamps, Isabelle Richet)

2014-1

Aesthetics of Theory in the Modernist Era (Antoine Cazé)

La photographie documentaire (François Brunet, Géraldine Chouard, Jean Kempf)

2014-2

Writing Across Deep Time: The Buried Scale of Literary Studies? (Cécile Roudeau)

Bilan du Civil Rights Act à 50 ans (Olivier Richomme)

2015-1

The Poetics / Politics of Antiquity in America from 1780 until 1900 (Ronan Ludot-Vlasak)

Histories of American Women. Writings and rewritings (Anne Stéfani).

2015-2

Exploiting Exploitation Cinema (David Roche)

Labelling Domestic and Foreign Policy: A transatlantic perspective (Claire Charlot et Françoise Coste)

Nathalie Cochoy rappelle à l'assemblée que les collègues souhaitant promouvoir leur journée d'étude peuvent aussi contacter la revue.

Yves Figueiredo mentionne également les changements survenus sur le site <revues.org> et indique que les rédacteurs en chef souhaitent y apporter quelques modifications.

Il explique ensuite que les délais actuels dans les retours d'expertise sont liés à un encombrement certain suite à de très nombreuses sollicitations, mais que l'équipe travaille à accélérer le processus autant que possible.

8. Vote sur l'augmentation du montant de la cotisation annuelle

Isabelle Alfandary soumet à l'AG la proposition discutée en bureau d'augmenter de 5€ la cotisation à l'AFEA.

Le montant de cette cotisation n'a pas évolué depuis 15 ans.

Depuis quelque temps déjà, l'association a engagé de nombreuses actions en direction de ses plus jeunes membres, parfois coûteuses, telles la collection « Americana » aux PUPS, et les trois bourses permettant l'accueil de doctorants américains dans le cadre des Doctoriales de l'AFEA.

Par ailleurs, le prix de la recherche et la multiplication des bourses de doctorats et d'HDR SAES-AFEA ont entraîné des coûts supplémentaires importants dans une période où l'Etat se désengage de ce type de financement.

Un débat est ensuite lancé concernant le bien-fondé de cette augmentation.

Il est précisé qu'un découplage entre les membres titulaires et non-titulaires est envisagé afin de ne pas pénaliser les doctorants, ni les membres dont la situation professionnelle n'est pas stabilisée.

Sont ensuite soumis au vote :

- le principe d'une augmentation de 5 euros de la cotisation :

36 OUI 6 NON 1 BLANC

- le découplage entre titulaires et doctorants non-titulaires :

32 OUI 9 NON

Il est donc décidé que le montant de la cotisation à l'AFEA passera, à compter de 2014, de 57 à 62€ pour les membres titulaires.

Il reviendra aux membres non-titulaires d'informer la trésorière adjointe lors de leur titularisation.

9. Rapport financier année 2012

Jean Baptiste Velut, trésorier, de l'association, prend alors la parole pour dresser un bilan de l'année 2012, qui est synthétisé ci-dessous.

RECETTES :

- Légère hausse des recettes liées aux cotisations due à l'augmentation du nombre d'adhérents malgré le report du 2^e prélèvement au début de l'année 2013
- Baisse de 1000 euros des droits d'auteur versés par Belin en 2012
- Recettes du Congrès Perpignan plus élevées que l'année précédente : cotisations (+1300 euros) et subvention de l'ambassade (3600 euros)
- Absence de subvention de l'Ambassade américaine pour le projet de bibliographie des américanistes en 2012 (3600 l'année précédente)

DEPENSES :

- Dépenses du Congrès AFEA à Perpignan en baisse par rapport à l'année précédente (-1600 euros)
- Bibliographie des américanistes : hausse des dépenses d'environ 1000 euros

BILAN GENERAL ET PREVISIONS POUR 2013 :

Malgré un déficit en baisse de 3600 euros par rapport à 2011, cette tendance est en réalité trompeuse car certaines dépenses importantes ont été reportées sur 2013 :

- Bourses SAES/AFEA 2012 : 3925 euros
- Aide publication PUPS : 2000 euros

Il s'agit donc plutôt d'un déficit de plus de 9000 euros.

A ces dépenses s'ajouteront en 2013, les nouvelles dépenses suivantes :

Investissements ponctuels :

- Nouveau site AFEA : environ 7000 euros

- Nouveau logo AFEA : 800 euros

Nouveaux projets pérennisés :

- Augmentation du montant des bourses AFEA : passage à 8500 euros (soit une hausse de 4600 euros par rapport à 2012)
- Aide publication aux PUPS : 2000 euros

Total des dépenses supplémentaires à prévoir pour 2013 : 7800 + 6600 = 14 400 euros

En somme, il est fort probable que le déficit budgétaire en 2013 dépasse les – 20 000 euros.

Un tableau détaillant le bilan financier de l'exercice 2012 est inclus en annexe à la fin de ce compte-rendu.

10. Congrès de Lyon 2014

Les organisateurs scientifiques prennent la parole pour présenter l'état d'avancement des propositions d'ateliers, 22 à cette date.

Des propositions pourront encore parvenir jusqu'au 15 octobre, et les ateliers devront être composés d'ici le 20 décembre.

Les deux conférenciers invités sont Nelson Lichtenstein (civilisation) et Percival Everett (littérature)

Les dates du congrès 2014 sont confirmées : il aura lieu du 21 au 24 mai 2014.

Axel Nesme et Anne Olivier-Mellios prennent ensuite la parole pour présenter les conditions financières imposées par Lyon 2 qui souhaite « louer » les locaux à l'AFEA pour une somme dépassant 3000€.

Axel Nesme déplore cette situation et le devis imposé par Lyon 2 et déclare, en tant que membre de l'AFEA, se désolidariser de l'attitude de son université.

Isabelle Alfandary rappelle que le bureau a jugé cette situation inacceptable sur le principe et indique qu'une lettre officielle de protestation sera adressée au nom de l'association à la présidence de l'université Lyon 2.

Elle appelle ensuite l'assemblée à voter le principe de ne pas avoir à payer pour la location de locaux publics pour tout rassemblement de l'AFEA.

Ce principe est adopté à l'unanimité des présents.

11. Congrès 2015 : Lieu et thème

Ni le lieu, ni le thème du congrès 2015 n'ont été décidés. Un appel est lancé aux collègues, tout en rappelant que le thème doit être choisi avant le congrès 2014 et voté à l'AG du mois de mai.

12. Intervention de Mme Claire Charlot, Présidente du jury de l'agrégation externe, sur la session 2013 et de la session 2014.

Madame Claire Charlot remercie la Présidente de l'AFEA de l'avoir invitée à présenter le bilan de la session 2013 de l'Agrégation externe d'Anglais.

167 postes ont été mis au concours à la session 2013, soit une augmentation de près d'un tiers (39 postes - 30,5%) par rapport à la session 2012 (128 postes), alors que dans le même temps la proportion de candidats inscrits au concours (2348) augmentait de 10,5%.

A l'issue des épreuves d'admissibilité qui se sont déroulées du 19 au 22 mars 2013, sur les 2348 inscrits, 1024 candidats se sont présentés aux épreuves, soit moins d'un candidat sur deux (43,6%). Pour le détail, on enregistre :

-43% de présents par rapport aux inscrits (2 points de pourcentage en plus qu'en 2012) pour la première épreuve (dissertation en français – Civilisation) ;

-42,6% (+2,6 points) pour la deuxième épreuve (commentaire en anglais – Littérature) ;

-42,5% (+3 points) pour la troisième épreuve (composition linguistique) ;

-42,7% (+3,1 points) pour la traduction (Thème/Version).

Les épreuves d'admission ont été organisées au Lycée Jacques Decour, dans le 9^e arrondissement de Paris, du 10 juin au 6 juillet 2013 et les résultats ont été proclamés par le Ministère via internet le 8 juillet 2013.

Si l'on examine tout d'abord les statistiques de la session 2013, on constate qu'il y a eu une très légère augmentation du seuil d'admissibilité, qui passe de 7,15 sur 20 en 2012 à 7,25 en 2013. Le seuil d'admission est très légèrement inférieur à celui de 2012 – 8,56 sur 20 en 2013 par rapport à 8,87. Cette stabilité d'une session à l'autre est remarquable au vu de l'augmentation du nombre de postes (128 à 167) et donc de candidats admissibles (288 à 365). Globalement, un candidat qui présente toutes les épreuves de l'écrit sans avoir de note éliminatoire a plus d'une chance sur trois d'être admissible. Le pourcentage des admissibles (au nombre de 365) par rapport aux candidats non éliminés (963) est en effet de 37,90%, une proportion en augmentation par rapport à 2012 (35,64%). La proportion des admis par rapport aux présents était de 16,31%.

On constate également une grande stabilité lorsque l'on examine de plus près la part d'admissibles et d'admis par option. Tout comme en 2012, plus d'un admissible sur deux (51%) a choisi l'option A (52% en 2012), un admissible sur trois l'option B (30% contre 29%)

et un admissible sur cinq l'option C (18% contre 19%). La tendance s'accroît lorsque l'on regarde la proportion des admis : 58% pour l'option A, 27% pour l'option B et 16% pour l'option C.

Mais si l'on rapporte le nombre d'admis à celui des admissibles, par option, on constate que le taux de réussite des admissibles est de 51% pour les littéraires (option A), de 41% pour les civilisationnistes (option B) et de 39% pour les linguistes.

La moyenne des candidats admissibles était de 9,31 sur 20 ; celle des candidats admis : 10,44 sur 20. Il faut savoir que l'Agrégation est un véritable concours où chaque centième compte. Si l'on note un écart de 6,88 points entre le premier lauréat et le dernier (15,44-8,56), l'écart entre le 1^{er} et le 2^e lauréat est de deux centièmes et l'écart entre le dernier admis et le premier collé de quatre centièmes. Il est important de rappeler aux candidat(e)s que chaque épreuve compte et qu'il ne faut rien négliger ni faire d'impasse, comme cela a été le cas pour certains candidats lors de la première épreuve. Comme à toutes les sessions, on observe des remontées spectaculaires de certain(e)s candidat(e)s à l'oral, le total des coefficients des épreuves d'admission (11) étant le double de celui des épreuves d'admissibilité (5).

Le profil sociologique des admis reste sensiblement le même qu'à la session dernière, à ceci près que l'on observe une diminution de la proportion de certifiés qui réussissent le concours une fois admissibles : 16,2% en 2013 contre 21,9% en 2012. Le taux d'admission par rapport à l'admissibilité est de 1 sur 4 (24%), pour les certifiés, de presque 100% (97%) pour les normaliens dont on compte 12 représentants parmi les vingt premiers. La première lauréate est issue de l'ENS Lyon et a préparé l'option A. On compte dans les cinq premiers au moins un représentant de chaque option. On saluera ici des performances époustouflantes dont celle de la troisième lauréate qui a obtenu une moyenne de 17,07 sur 20 aux épreuves d'admission.

L'Agrégation reste encore une affaire de femmes. On compte parmi les admissibles de 2013 79,7% de femmes et 20,3% d'hommes et parmi les admis 80,8% de femmes et 19,2% d'hommes. Pourtant le nombre d'hommes admissibles était le plus élevé de ces dernières années – 74 contre 59 en 2012, 40 en 2011 et 44 en 2010. Le taux de réussite reste néanmoins à peu près identique, celui des femmes étant légèrement supérieur (46,39%) à celui des hommes (43,24%), ce qui n'était pas le cas en 2012, les hommes réussissant alors nettement mieux proportionnellement (55,9% contre 41,5%).

L'âge des candidats varie beaucoup. Il y avait un écart de 34 ans entre le candidat admis le plus âgé (56 ans) et le candidat le plus jeune (22 ans) ; à la dernière session, l'écart était de 42 ans. L'âge typique auquel réussir l'agrégation est entre 24 et 26 ans.

La session se clôt avec les retours sur écrits et sur oraux. A ce jour tous les membres du directoire ont fait les retours sur oraux aux 31 candidat(e)s qui en avaient fait la demande auprès de la présidente du concours. Concernant les retours sur écrits, assurés par la présidente, 18 ont déjà été faits et 19 sont en cours. Les demandes sont acceptées jusqu'à

la fin du mois d'octobre, date de clôture de la session 2013. Il est souhaitable d'encourager les candidats malheureux aux écrits de contacter le directoire pendant la période des oraux. La procédure est expliquée dans le rapport de jury. Afin d'aider les préparateurs et les candidat(e)s, les annales des sujets de la session 2013 ont été mises en ligne.

Claire Charlot tient à remercier les membres du jury pour leur bienveillance envers les candidats et leur efficacité durant toute la session 2013.

La session 2014

Du point de vue de la gestion du concours, deux nouveaux membres arrivent au directoire de l'Agrégation : Madame Laure Gardelle (Maître de conférences à l'ENS-LSH Lyon), Secrétaire général, et Monsieur Jean-Luc Maître (Inspecteur Général de l'Education Nationale), Vice-président. Madame Charlot profite de ces nouvelles pour rendre hommage à tout le travail accompli, avec dévouement et bonne humeur, par Bertrand Richet. L'âge de l'informatique et du numérique a fait son entrée au concours et la minutie et l'expertise de Bertrand Richet ont eu raison de pratiques ancestrales fastidieuses, et de la résistance de certains collègues à entrer dans la modernité. Le gain de temps pour la gestion du concours a été énorme. Que Bertrand Richet en soit ici vivement remercié.

Le nombre de postes dont sera dotée l'Agrégation l'an prochain n'est pas encore connu. Il semblerait qu'il soit stable mais on attend la confirmation du Ministère. Les épreuves d'admissibilité seront organisées du 18 au 21 mars inclus. Et la date impérative de la fin de l'oral sera le 4 juillet 2014 pour une proclamation des résultats le 6 juillet. Les épreuves d'admission seront organisées au Lycée Jacques Decour comme à la session dernière.

Claire Charlot rappelle aux candidat(e)s, par l'intermédiaire des préparateurs, qui auraient des impératifs au moment des oraux de la prévenir (clairecharlot@wanadoo.fr) AVANT la proclamation des résultats de l'admissibilité dans la mesure où le calendrier sera très serré et les changements extrêmement difficiles en raison du chevauchement entre les deux sessions d'oral du Capes « nouveau format » et « exceptionnel » et celle des oraux de l'Agrégation. Claire Charlot demande aux collègues qui ont des candidats qui postulent à des contrats doctoraux de lui communiquer leurs noms et les dates des réunions auxquelles ils pourraient être convoqués en amont de la proclamation de l'admissibilité. Ceci lui permettra d'avoir toutes les données à temps pour établir les convocations le jour de la réunion d'admissibilité. Il est important de rappeler aux candidat(e)s que la convocation qu'ils reçoivent du Ministère est impérative sauf cas de force majeure.

En conclusion, Claire Charlot remercie l'auditoire de l'avoir écoutée et remercie chaleureusement les membres du Bureau de l'AFEA qui assurent l'interface entre les adhérents de l'association et le directoire du concours.

13. Intervention de M. Bertrand Richet, Président du jury du CAPES externe pour la session exceptionnelle 2013

Les écrits du Capes 2013-2 (dit également session exceptionnelle ou session 2014 anticipée) se sont bien passés en juin/juillet 2013 en dépit d'un calendrier serré.

L'ensemble des membres du jury, les services du Ministère et les services académiques ont tout mis en œuvre pour que les opérations se passent dans les meilleures conditions. Sur les 5724 inscrits au Capes et au Cafep (concours du privé), 3753 se sont présentés aux deux épreuves, soit deux tiers des inscrits. Le nombre de postes offerts au concours est respectivement de 1260 pour le Capes (environ 2,5 présents par poste) et de 125 pour le Cafep (environ 5 présents par poste).

A l'issue de la période de correction, 1916 candidats ont été déclarés admissibles au Capes (soit 61% des présents, avec une barre d'admissibilité fixée à 5,73) et 133 au Cafep (21% des présents, barre à 8,53). Un certain nombre d'admissibles du Capes 2013-2 ont été entre temps déclarés admis à la session ordinaire du Capes 2013 et n'ont pas vocation à être présents lors des oraux d'admission.

Cette donnée a conduit à augmenter le nombre d'admissibles au Capes, tout en respectant la contrainte du nombre de places disponibles en académie pour accueillir les contractuels admissibles. Ce contrat offre aux candidats la possibilité d'acquérir une première expérience devant les classes. Elle est en général bien vécue par eux et on peut préjuger d'une plus grande aptitude des candidats se présentant à l'oral à se projeter dans l'exercice du métier.

Les oraux d'admission auront lieu au lycée Montchapet de Dijon en juin / juillet 2014. Il est difficile à ce stade de donner des dates précises, qui dépendent de la capacité d'accueil du lycée, donc du nombre de commissions qui peuvent travailler en parallèle et incidemment du nombre de candidats pouvant être accueillis lors de chaque série. Le Ministère souhaite que la liste d'admission soit déposée au plus tard début juillet.

14. Intervention de M. Antoine Mioche, Président du jury du CAPES externe, sur les sessions 2013 et 2014.

Avant son allocution, M. Mioche rappelle l'intérêt et l'estime que l'Inspection Générale porte aux sociétés savantes telles que l'AFEA.

La session 2012 du CAPES d'anglais donnait les signes d'une relative stabilisation. Dans un contexte par ailleurs en évolution, la session ordinaire de 2013 donne à penser que cette tendance se confirme. Le nombre d'inscrits au CAPES était cette année en augmentation de 10,7% pour atteindre 3006, soit 4,6% de moins seulement qu'en 2011 (3152 inscrits). Les inscriptions au CAFEP, le concours de l'enseignement privé, étaient elles aussi plus nombreuses (+707 inscrits, soit 8,4% de plus).

Malgré un taux d'absentéisme encore important – environ 36% des candidats à l'un ou l'autre concours sont absents aux deux épreuves – le nombre de candidats présents est lui aussi en hausse : 2357 au total, à comparer avec des chiffres de 1877 en 2011 et 2029 en 2012. Avec le passage de 790 à 1050 postes ouverts au CAPES (+33%), le ratio de candidats présents par poste ne suit naturellement pas : il s'établit à 1,8, contre 2,2 en 2012. Ce phénomène purement mathématique ne s'observe pas au CAFEP où, le nombre de postes étant inchangé, le ratio s'établit à 3,7.

Le travail des candidats selon le format d'épreuves introduit en 2011 n'appelle guère d'observations. Comme en 2012, cependant, on relève, parmi les copies de commentaire dirigé, une proportion notable de compositions brèves, voire très brèves, ce qui ne préjuge certes ni leur qualité ni la note attribuée, mais ne laisse pas d'interroger sur le degré de préparation de leurs auteurs. Il semble donc utile de rappeler l'importance accrue, en l'absence de programme à l'écrit, d'engager dès la première année d'université l'apprentissage d'un large éventail de connaissances ainsi que des méthodologies utilisées en littérature et en civilisation. Le conseil vaut aussi bien pour la traduction, où le manque de maîtrise de l'une ou l'autre langue éclate parfois de manière étonnante à ce niveau d'études, nonobstant le travail excellent que le jury a aussi l'occasion de lire.

A l'oral, auquel 1498 candidats ont été déclarés admissibles (1231 au CAPES ; 257 au CAFEP), le jury a eu le plaisir d'entendre et de récompenser un grand nombre de prestations de valeur. La meilleure moyenne s'établit à 19,825 / 20. Quatorze candidats ont obtenu la note de 20 / 20 – et 201 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 / 20 – à l'une au moins des deux épreuves.

La grande diversité de provenance géographique et d'expérience professionnelle, ainsi que l'absence de spécialisation par épreuve, des membres du jury à l'oral, constituent pour les candidats la garantie que leurs prestations sont, comme à l'écrit, évaluées sur la base de sujets réalistes et de critères largement partagés : les membres du jury ont conscience de recruter de futurs collègues. C'est ce dont rendent compte ces très bonnes notes, et d'autres encore, honorables, qui valorisent les qualités observées chez les meilleurs candidats : connaissance de la langue et de la culture des pays anglophones, capacités d'analyse et de présentation, qualités d'expression en français comme en anglais, disposition à se projeter dans le contexte d'exercice du métier d'enseignant.

Si le jury, cette année encore, n'a pas jugé possible de pourvoir tous les postes au CAPES, il n'en demeure pas moins que le nombre de candidats déclarés admis (780, dont un à titre étranger) est en augmentation de 18,3% par rapport à la dernière session (659 admis pour 790 postes).

CONCOURS 2014

S'agissant des sessions futures du concours (maquette du 19 avril 2013), il est possible d'apporter quelques précisions en complément des sujets zéro et de leurs notes de présentation.

En composition étrangère (première épreuve de l'écrit), dans les limites du programme du concours, un sujet de littérature pourra prendre appui sur les notions des programmes généraux de collège et de lycée aussi bien que sur les thématiques de littérature propres à l'enseignement de littérature étrangère en langue étrangère du cycle terminal du lycée.

Lorsque c'est pertinent, on pourrait imaginer inversement qu'un sujet de civilisation prenne appui sur une thématique inscrite au programme de littérature étrangère en langue étrangère (le voyage, par exemple, cette année). Dans la mesure où cette possibilité pourrait paraître d'une mise en œuvre comparativement moins aisée ou naturelle aux collègues civilisationnistes, elle ne sera toutefois pas exploitée à la session 2014.

A tous, littéraires et civilisationnistes, il n'est pas inutile de redire que l'exercice ne porte au demeurant pas sur la maîtrise des notions et thématiques : celles-ci constituent un élément de cadrage pour les préparations et un point d'ancrage pour les documents-supports, mais non un objet d'évaluation. Il s'agira bien, pour les candidats, de conduire un commentaire comparé, dans lequel les documents du dossier seront étudiés en eux-mêmes et prioritairement en référence les uns aux autres, sans que cela interdise de chercher une aide à la lecture dans celle(s) des notions et thématiques dont ils seraient susceptibles de relever (pour illustrer, le sujet zéro de civilisation n'est pas un sujet sur l'architecture, mais bien un sujet sur les rapports entre histoire et mémoire, que l'on peut rattacher à la notion « tradition et modernité »).

Le jury a conscience que certains documents pourront se rattacher à plus d'une notion ou thématique. Cela sera sans doute moins souvent le cas pour un ensemble de documents que pour un document considéré isolément, mais, dès lors qu'une multiplicité d'angles d'approche apparaîtrait légitime et justifiée par l'économie générale d'un dossier, le jury en tiendrait bien sûr compte.

Concernant l'épreuve de traduction, le Ministère de l'Éducation nationale a fait connaître à l'inspection générale, sollicitée une nouvelle fois à la rentrée pour les sujets zéro après avoir fait les propositions initialement mises en ligne en juillet dernier, qu'il n'y a pas lieu de percevoir d'ambiguïté dans l'écriture du « 2° » du « A » de l'arrêté du 19 avril 2013 portant définition des épreuves d'admissibilité de la section « langues vivantes étrangères » du CAPES – où il est précisé que la seconde épreuve consistera en une « traduction (thème ou version au choix du jury) ». Dans l'attente de la publication d'un modificatif de la mention explicative qui, elle, fait référence aux « textes proposés à l'exercice », il ne pourra donc être proposé aux candidats qu'un seul type d'exercice de traduction, thème ou version, mais le texte actuel sera interprété comme autorisant la présence d'un ou de plusieurs textes-supports (par exemple, un ou plusieurs textes de version dans un même sujet). En anglais, le choix a été fait d'un support unique. Les ajustements rendus nécessaires par cette mise au point ne remettent pas en cause la nature des exercices proposés (traduction et réflexion linguistique).

Les exercices de réflexion linguistique en thème n'exigeront pas des candidats de connaissances approfondies en linguistique française. D'une part, comme les sujets zéro et leur note de présentation le laissent voir, seront choisies des formes ordinaires et habituelles de la langue française (par exemple, déterminants, mise en relation de deux noms, pronoms relatifs, subjonctif). Sur cette base, d'autre part, il ne sera pas demandé dans les exercices de mener une analyse du français.

Les candidats devront plus simplement, dans une première partie, mobiliser des connaissances de base leur permettant d'évoquer le phénomène concerné en français – par exemple : pour les déterminants, l'article indéfini, l'extraction, l'article défini, le fléchage ; pour le groupe nominal composé, la relation entre des noms assurée par « de » ; pour le pronom

relatif, le remplacement d'un groupe nominal identifié comme antécédent ; pour le subjonctif, la suspension de la validation – et de prendre appui sur l'observation des occurrences du phénomène dans le texte proposé pour se demander s'ils les traduiraient par des formes identiques ou non. Il s'agit là, sous la forme d'un propos appelé à être assez bref, d'un temps initial de réflexion sur les possibilités qui s'offrent, compte tenu des ressources des deux langues. La seconde partie de l'exercice, articulée à la première, mobilise alors des apprentissages de linguistique anglaise classiques afin de justifier des choix de traduction.

Dans la discussion qui suit cette intervention, M. Mioche insiste sur la recherche de sujets « raisonnables » et partagés par les membres du jury.

Aux questions concernant la nature exacte du « socle de connaissances » et à ce qu'il convient d'entendre dans l'instruction « *compare and contrast* », M. Mioche répond que pour le jury, l'étudiant doit avant tout avoir un bagage généraliste. La méthode, quant à elle, sera commune : trouver un ou deux axes directeurs, et analyser recoupements et spécificités des documents proposés.

Il explique enfin que l'absence de corrigé des sujets zéro mis en ligne sur le site du ministère résulte de la volonté de ne pas paraître trop dirigiste vis-à-vis des formateurs.

Pour M. Mioche, le niveau d'exigence n'a pas évolué. Par ailleurs, ce sont les universités qui valident, par la délivrance du master, la nature et la spécificité des connaissances de l'étudiant.

15. Point sur la bibliographie des américanistes.

William Dow prend ensuite brièvement la parole pour rappeler aux collègues qu'il leur faudrait transmettre la liste de leurs publications selon les normes précisées dans les documents distribués soit lors des précédentes assemblées générales, soit par voie électronique, avant le **15 décembre 2013**.

L'assemblée prend fin à 18h15.

Compte-rendu rédigé par Jocelyn Dupont.

ANNEXE 1

ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES AMÉRICAINES
BILAN FINANCIER ANNEE CIVILE 2012

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations 2012	46 642€	Frais prélèvement et impayés	1204,70€
		AFEA :	
		Frais de fonctionnement	3 097,66€
		Frais de mission	2 652,10€
Subvent. CNRS/ISHS	1 000€	RFEA :	
Belin (droits d'auteur)	2 446,58€	Frais divers et droits	2 421,09€
		Abonnem. Belin 2011	23 172,40€
		Abonnem. Belin 2012	23 050,44€
		Transatlantica	6 683,22€
Inscription Congrès Perpignan	12 428€	Congrès Perpignan 2012	18 914,58€
Subv. ambassade US (Congrès)	3 648€	Doctoriales	1 025,84 €
Intérêts Livret A et rémunération compte	826,48€ 12,55€	Site Web	1 878,92€
Dividende Eco. Sociale	1 950€	Cotis. EAAS 2012	4 878,00€
		Bourses SAES-AFEA 2012 (Reportées sur exe 2013)	0,00€
		Bibliographie américanistes	6 398,61 €
TOTAL RECETTES	68 953,61€	TOTAL DEPENSES	95 377,56€
BALANCE LIVRE DE COMPTES 2012 : -26 423,95€			
Dépenses 2011 sur exercice 2012 (Abonnem. BELIN) : + 23 172,40			
BILAN EXERCICE 2012 : - 3 251,55€			

SITUATION DES COMPTES AU 31/12/2012

Livret A Assos- C. d'Ep. 38 642,60€

Parts Sociales C. Ep.	65 000€
Compte-titre C. Ep.	31 142€
Compte Courant C. d'Ep.	2 763,18€ (au 31/12/2012)
Compte courant CCP	1 833,57 € (au 31/12/2012)
TOTAL	<u>139 381,35€</u>